

Tri des emballages, Des erreurs qui coûtent cher !

Aujourd'hui trier ses emballages fait partie des habitudes. Malheureusement, nous retrouvons des déchets qui n'ont rien à faire dans les conteneurs de tri. On appelle cela des erreurs de tri ou des refus de tri.

Ces refus de tri coûtent cher à la collectivité. En effet, les déchets non recyclables sont collectés, transportés au centre de tri, triés, puis repartent vers l'Unité de Valorisation Énergétique pour être brûlés. Nous payons donc deux fois le transport et deux traitements différents, ce qui équivaut à un surcoût de 600 € par tonne pour la collectivité.

DECHETS INTERDITS DANS LES CONTENEURS DE TRI:

INTERDIT dans le conteneur verre:
verre (de vaisselle) , assiette, plat culinaire,

...



INTERDIT dans le bac ou sac jaune
emballage:

barquette en plastique, gobelet, pot de yaourt, film
plastique, carton souillé ou avec reste de repas,
tube de dentifrice ...



INTERDIT dans le conteneur papier :
papier souillé ou avec reste de nourriture, papiers
spéciaux, mouchoir en papier ...



En cas de doute,
jetez dans la
poubelle